AR Prefecture
047-214700692-20261028-D2026281002-DE
Reçu le 06/11/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six
Le : 28 octobre
Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER
date de la convocation du Conseil Municipal : 23/10/2026

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – ~~GUILLAUME BOULBIN~~ – ISABELLE ANDREAZZA – MEHDI GASMI – ~~SANDRA TREVISIOL~~ – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – PATRICIA SEMPE – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – ~~CARLOS SANTOS~~ – MARINA LIM– GUILLAUME DEMIAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ – ~~CLAUDE DULIN~~ – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO – MAGALIE CAMINADE – CLAUDE DULIN

PROCURATION :
M. SANTOS AYANT DONNE POUVOIR A MME BERNIER
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. DELCOURT
MME TREVISIOL AYANT DONNE POUVOIR A M. CAMBOS

OBJET

Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission intercommunale « Enseignement supérieur, Numérique et Intelligence Artificielle »

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Monsieur DELCOURT indique que par délibération en date du 23 avril 2026, le Conseil d'Agglomération a approuvé la constitution de commissions thématiques et que le Conseil Municipal a, en conséquence, procédé à la désignation de ses représentants au sein de ces différentes commissions.

Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2026, un représentant de la commune avait notamment été désigné pour siéger au sein de la commission « Enseignement supérieur, numérique et intelligence artificielle ».

.../...

AR Prefecture
047-214700692-20261028-D2026281002-DE
Reçu le 06/11/2026

Toutefois, suite à la démission du conseiller municipal titulaire désigné pour représenter la commune au sein de cette commission, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant afin d'assurer la continuité de la représentation de la commune au sein de cette instance communautaire.

Les autres désignations effectuées par le Conseil Municipal demeurent inchangées.

La délibération adoptée par le Conseil Municipal devra être télétransmise à la Préfecture puis adressée au service Assemblées de l'Agglomération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

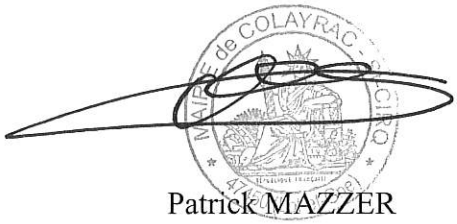
Décide :

- **de constater** la vacance du siège de représentant de la commune au sein de la commission intercommunale « Enseignement supérieur, numérique et intelligence artificielle » à la suite de la démission du conseiller municipal précédemment désigné ;
- **de désigner** Madame Nelly BERNIER comme titulaire et Madame Julie CHIARADIA comme suppléante pour siéger au sein de cette commission ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 28 octobre 2026

La secrétaire — Le Maire



Nathalie GALLO — Patrick MAZZER